

Lot n° : 22

Référence cadastrale : AC n°XX

Surface plancher : 210m²

Echelle : 1/200

Date de publication : 17 Novembre 2023



altéame
TERRAINS À VIVRE

Tél : 02 76 51 05 20

Bureau d'études V.R.D

SODEREF

AGÉOSE
ÉOMÈTRE-EXPERT

Tél: 02 32 40 05 13

Paysagiste

Tél : 02 32 71 01 09

Tel: 02 35 34 00 66

[illegible]

	: Noues espace
	: Voie mixte en emboîté
	: Résine ou béton
	: Béton

: Emplacement obligatoire des accès zone non constructible et non close réservée aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé en béton désactivé à la charge de l'acquéreur)

: Nombre et position des accès non imposé

: Création d'une aire de présentation des déchets (à la charge de l'aménageur), (voir P.A.8 programme des travaux)

: Côte projet

LEGENDE TRAITEMENT LIMITES
ET ESPACES VERTS :

- Hâte d'essences locales à planter à la charge des acquéreurs : *Anethanthus ovatis*, *Cortus sanguinea*, *Comus mas*, *Eunonymus europaeus*, *Corylus avellana*, *Ligustrum vulgare*, *Ulmus rubrum* *opulus*, *Syringa vulgaris*, *Cytisus scoparius*).
- Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des voies, ces espaces communs et des entrées caractérisées par des plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée derrière la haie et à 1 mètre la limite de propriété. (cf règlement écrit).
- Hâte d'essences locales (capillins beulins ou Fagus sylvatica) la interprétation des acquéreurs). A la charge des acquéreurs Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf règlement écrit).
- Hâte d'essences locales planter à la charge de l'architecteur. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des voies, ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf notice particulière).

Si un bâtiment est implanté en limite de propriété la halle ne sera pas imposée.

LEGENDE IMPLANTATION :

Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du PLUih

LEGENDE RESEAUX :

: Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE"	
: Coffret de coupure sur socle	
: Boîte branchement eaux usées	
: Chienneau	
: Regard de branchement télécom 30x30 (lampion béton)	